

Règlement : Adaptons les défis

Dans le cadre du Plan Jeunesse - Décllic, le Département de la Vienne renouvelle poursuit l'appel à projets "Adaptons les défis". Cette action, menée en partenariat avec le mouvement sportif local, vise à permettre aux jeunes en situation de handicap, d'accéder à une pratique sportive en club. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de ce public jeune qui n'a pas de pratique régulière en club fédéral.

PUBLIC VISÉ

Jeunes en situation de handicap, âgés de 8 à 20 ans et non licenciés dans un club affilié à une fédération sportive.

PORTEURS DE PROJET

Les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports et leur siège social doit être situé dans le département de la Vienne.

INITIATIVES CONCERNÉES

Le soutien du Département portera sur des actions innovantes ne relevant pas du fonctionnement de l'association et se déroulant pendant la saison sportive en cours.

CALENDRIER ET SÉLECTION DES PROJETS

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars de l'année civile

Commission de sélection : au cours du 2^e trimestre

COMMENT RÉPONDRE ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site du Département de La Vienne : **lavienne86.fr** - Onglet : Loisirs. Rubrique : Sport - Le soutien aux structures sportives.

Appel à projets : Adaptons les défis

Dossier à retourner à :

Département de la Vienne
Direction de la Jeunesse et des Sports
CS 80319 - 86 008 POITIERS CEDEX
Ou par courriel : sport@departement86.fr

